

Semestre d'immersion à l'ENSCI - les ateliers et possibilité de double diplôme

La convention de partenariat entre le CELSA et l'ENSCI - Les ateliers autorise les élèves en 1^{re} année de master au CELSA à effectuer un semestre d'immersion à l'ENSCI, sans obligation de donner suite par un parcours en double diplôme. Les élèves doivent postuler dans le courant du premier semestre de l'année, après la réunion d'information de présentation du dispositif organisée chaque année en octobre-novembre. Lors de cette réunion, sont précisés les attentes et le calendrier pour l'envoi des dossiers de candidatures comprenant une lettre de motivation et un dossier de travaux personnels.

Les candidates et candidats retenus par le CELSA et l'ENSCI seront reçus à l'ENSCI pour un entretien.

Le semestre d'immersion s'effectuera pour les étudiants retenus durant le second semestre de leur année de master 1.

Les élèves du CELSA souhaitant ensuite, après leur M2 au CELSA, effectuer le double diplôme doivent avoir effectué le semestre d'immersion en master 1.

Ils devront alors présenter le concours d'entrée de l'ENSCI pour être admis en double parcours, ce qui représente 3 à 4 semestres de formation à l'ENSCI.

>> En savoir plus sur les modalités d'inscriptions en double diplôme sur le site de l'ENSCI :

<https://www.ensci.com/formations/createur-industriel/parcours/les-partenariats-academiques/les-doubles-diplomes>